

## Urgence humanitaire à Alep

**Paris – 12 octobre 2016 – Au lendemain d'un nouveau bombardement d'un convoi humanitaire en route pour Alep, la Commission nationale consultative des droits de l'homme, en tant que Commission nationale de mise en œuvre du droit humanitaire, demande au gouvernement français d'œuvrer pour une mobilisation de la communauté internationale pour la protection des populations civiles et des personnels humanitaires**

*« Alors que depuis bientôt cinq ans, des milliers de femmes, d'enfants et d'hommes se voient privés de nourriture, de soins adaptés, que des centaines de personnes engagées pour leur apporter l'aide humanitaire indispensable à leur survie risquent leur vie chaque jour, il n'est plus tolérable que la communauté internationale ne parvienne pas à se faire entendre, s'indigne Christine Lazerges, présidente de la CNCDH. La CNCDH appelle le gouvernement français à tout mettre en œuvre pour que la communauté internationale condamne plus encore ces innombrables et intolérables violations du droit humanitaire et que de nouvelles solutions soient imaginées pour protéger habitants et personnel humanitaire. »*

### **Sans aide humanitaire, des milliers de personnes meurent**

Dans la nuit du 19 au 20 septembre 2016, un convoi humanitaire conjoint des Nations unies et du Croissant-Rouge arabe syrien faisant route pour Alep a été presque entièrement détruit par des frappes aériennes. Le bombardement de ce convoi, qui devait ravitailler 78 000 civils en biens de première nécessité, appelle une réponse exemplaire.

Après cinq années de conflit, la crise humanitaire en Syrie a atteint un niveau sans précédent. Les habitants souffrent de pénurie alimentaire, et les bombardements incessants et les attaques délibérées des civils et personnels humanitaires les privent d'une aide vitale. Le Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki Moon, soulignait le 28 septembre dernier : *« Soyons clairs: ceux qui utilisent des armes de plus en plus destructives savent parfaitement ce qu'ils font. Ils savent qu'ils commettent des crimes de guerre. »*

### **Protéger l'action humanitaire : une obligation juridique, un impératif moral**

La CNCDH tient à exprimer sa plus vive indignation face à la recrudescence des attaques contre l'aide humanitaire apportée aux civils pris dans les conflits – en Syrie, mais aussi au Soudan du sud et, de façon répétée, au Yémen.

Les Etats ont l'obligation d'assurer l'accès à l'aide humanitaire impartial. Ils sont engagés non seulement à respecter les règles du droit humanitaire international, mais aussi à les faire respecter. Aujourd'hui pourtant ces attaques sont exécutées en toute impunité.

Comme elle avait eu l'occasion de l'affirmer en 2014<sup>1</sup>, la CNCDH rappelle avec force l'obligation légale et morale incombant aux Etats de protéger les civils et les personnes qui leur viennent en aide dans les situations de conflits armés. Il est urgent que la communauté internationale réagisse avec plus de vigueur. Condamner les attaques ne saurait suffire. Il importe de réfléchir à de nouveaux moyens pour protéger les travailleurs humanitaires et les structures de santé. La lutte contre l'impunité commande de poursuivre les auteurs de ces attaques à l'encontre de l'aide humanitaire et, plus généralement, de l'humanité dans son ensemble. La CNCDH appelle la France à poursuivre ses actions, notamment au sein du Conseil de Sécurité. La France doit continuer à être un acteur majeur de cette mobilisation.

<sup>1</sup> Avis sur le respect et la protection des travailleurs humanitaires du 22 mai 2014